



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 26 novembre 2021

COVID-19

Dispositions sanitaires en vigueur dans l'Hérault

Au regard de la hausse significative du taux d'incidence dans le département qui dépasse aujourd'hui les 278 cas pour 100 000 habitants, de la contagiosité du variant delta et de la pression sur le système sanitaire, il est indispensable de poursuivre les actions de prévention et de lutte contre la circulation virale.

Dans le contexte actuel et avec l'arrivée des fêtes, Hugues Moutouh, préfet de l'Hérault, appelle une nouvelle fois à la vigilance et à la responsabilité de chacun. Il est plus que jamais impératif de respecter les gestes barrières, le port du masque lorsqu'il est nécessaire, l'aération, la distanciation sociale et le lavage des mains pour limiter les contaminations.

Aussi, par arrêté préfectoral, le préfet maintient le port du masque obligatoire, pour toute personne de plus de 11 ans, sur l'ensemble des communes du département dans les situations suivantes :

- dans les établissements recevant du public de plein air non soumis à passe sanitaire quand les mesures de distanciation physique de 2 mètres entre deux personnes ne peuvent pas être respectées ;
- dans les marchés, brocantes, ventes au déballage de plein air ou couverts, marchés de Noël ;
- dans les rassemblements (dont manifestation déclarée, festival, spectacle de rue...) ;
- dans les files d'attente ;
- aux abords des gares, des aéroports, des ports, des abris de bus et de tramways dans un rayon de 50 mètres ;
- aux abords des centres commerciaux, des écoles, des lieux de cultes dans un rayon de 50 mètres ;
- dans les rues et zones piétonnes très fréquentées.

Conformément aux annonces du ministre des Solidarités et de la Santé, le jeudi 25 novembre, **le port du masque est obligatoire dans tous les lieux clos dont l'accès est soumis au passe sanitaire.**

Aussi, Pour limiter les formes graves de la Covid-19, arrêter la pandémie et retrouver une vie normale, la vaccination reste la meilleure des options. **Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus dès 5 mois suivant la première injection, et ce à compter du samedi 27 novembre.**

Plus d'informations relatives à la prise de rendez-vous pour la vaccination dans le département : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/centres-de-vaccination-contre-la-covid-19-1>

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2